

Programme de Formation

BPJEPS Animation Socio- Educative ou Culturelle

Formacode(s) : ANIMATION SOCIOCULTURELLE - 44067 **Code(s) NSF :** 335 - Animation culturelle, sportive et de loisirs. **RNCP ou RS :**

Formation alternant théorie et pratique professionnelle (mise en situation sur un plateau technique, études de cas, travaux pratiques,....)

Objectifs généraux

Permettre au bénéficiaire de :

- Développer des projets d'animation (loisirs, culturels, sociales, développement durable.) s'inscrivant dans le projet de la structure.
- Encadrer tous type de public dans tous les lieux d'accueils collectifs en prenant en compte la spécificité des publics
- Favoriser le vivre ensemble, l'inclusion et la socialisation.

Contenu et modalités pédagogiques

★ **Description de la formation (609h)**

Module Positionnement (21 H)

- Accueil/Présentation de la formation, des blocs de compétences, du planning de la formation, des participants et de l'équipe pédagogique
- Contractualisation du parcours individuel de formation (PIF) et des allègements de parcours.

Formation théorique et pratique (588 H)

Bloc 1: Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation (2023h)

- Recueillir les informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation
- Faire des propositions de projets s'inscrivant dans le cadre de l'organisation de la structure en réponse à l'évolution des besoins des publics
- Organiser, mettre en œuvre et supervise la réalisation du projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation
- Evaluer le projet dans le champ de l'animation ainsi que la transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis

Bloc 2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation (70h)

- Informer et mobiliser les publics, et leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation
- Mettre en œuvre à destination -des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation



Bloc 3 : Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales (203h)

- Concevoir les séquences d'animation et de séances d'activités culturelles, éducatives, sociales, s'inscrivant dans le projet d'animation de la structure
- Accueillir des publics lors de séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales, s'inscrivant dans le projet d'animation de la structure
- Conduire des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales, s'inscrivant dans le projet d'animation
- Evaluer des séquences d'animation, de séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales, s'inscrivant dans le projet d'animation de la structure

Bloc 4 : Organiser et encadrer le « vivre ensemble » des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle (105h)

- Encadrer des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle cours des différents temps de vie quotidienne
- Préparer des différents temps de la vie quotidienne et aménagement des espaces existants
- Accompagner chaque personne et des groupes dans les différents temps de la vie

Bilan de la formation (7h)

- Point général sur le déroulement de la formation et appréciations des stagiaires (questionnaire de satisfaction)



Modalités pédagogiques

- Présentiel
 - Individualisation des parcours
 - Pédagogie active, participative et démonstrative
 - Pédagogie de projet
 - Echanges avec les participants
 - Apports théoriques et pratiques
 - Etude de cas
 - Mises en situation pédagogiques
 - Support de cours de formation
 - Accompagnement pour la réalisation du dossier professionnel B1, B2, B3, B4



Moyens et supports pédagogiques

- Salles informatiques et banalisées
- Plateforme pédagogique dédiée
- Ressources documentaires (cours, auteur, ...)
- Matériels et supports audiovisuels (rétroprojecteur, vidéos, ...)
- Support papier, fiches de synthèse
- Ordinateurs ou tablettes équipés des logiciels courants



Modalités d'évaluation et de suivi

- Evaluation diagnostique
- Evaluation formative
- Evaluation sommative - Evaluations en cours de formation
- Evaluation des acquis en entreprise
- Session d'examen par bloc par de compétences B1, B2 ; B3, B4
- Evaluation de satisfaction par les participants
- Validation du diplôme par le jury régional de la DRAJES REUNION
- Evaluation de satisfaction par les participants

Public visé



Profil

- Demandeurs d'emploi (jeunes, adultes),
- Alternants,

- Salariés,
- Toutes personnes souhaitant travailler dans le domaine

★ **Prérequis**

- Avoir 18 ans
- Titulaire du PSC1 ou STT Valide
- Justifier une expérience d'animation professionnelle ou bénévole auprès d'un groupe (200h) et/ou équivalent

Organisation de la formation

 **Durée** : 609 heures

Accessibilité à la formation et délais d'accès :

- Inscription physique sur site physique
- Inscription via site Internet : synergieoi.re
- Auprès des SAO (France Travail, Mission Locales, ...)
- Participation a des réunion d'information collective
- Délais de 3 mois, en moyenne
- Contact : SYNERGIE OCEAN INDIEN
accueil.soi@synergie-oi.com
 0262 580 854
 M.PAYET Patrick
patrick.payet@synergie-oi.com
 0693 650 811

Formateur :

- Les formateurs intervenants sont titulaires de certifications et/ou qualifications professionnelles cohérentes avec les objectifs professionnels de la formation ainsi qu'une expérience significative en formation d'adultes.

Nombre de participants :

- Minimum : 8
- Maximum : 15

Accessible aux personnes porteuses de handicap :



Accès physique aux locaux de formation (salles accessibles au rez-de-chaussée)
 Parking PMR dédié

- Aménagements des modalités pour la formation (fauteuils, ordinateurs, ...) et pour les examens (matériel et/ou tiers temps et/ou aide humaine)
- Site accessible PHMR : nous contacter pour renseignements
- Un référent Handicap est disponible au sein de notre organisme pour vous conseiller et adapter votre parcours.



Tarif : Nous consulter pour un devis sur un ou plusieurs blocs de compétences B1, B2, B3, B4

Autres informations

Equivalences et passerelles pour l'entrée en formation, certification allègement et ou correspondances avec les blocs de compétences :

ANNEXE III

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DISPENSES DES EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION (EPEF) ET/OU DES MODALITÉS D'ÉPREUVES CERTIFICATIVES, AINSI QUE DES ALLÈGEMENTS ET/OU CORRESPONDANCES AVEC LES BLOCS DE COMPÉTENCES 3 ET 4 DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPÉCIALITÉ « ANIMATEUR » MENTION « ANIMATION SOCIO-ÉDUCATIVE OU CULTURELLE »

La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans le tableau figurant ci-après est dispensée de la vérification des exigences préalables à l'entrée en formation et/ou des épreuves certificatives de bloc de compétences et/ou obtient des allègements et/ou les blocs de compétences (BC) 3 et 4 correspondants du BPJEPS spécialité « animateur » mention « animation socio-éducative ou culturelle », suivants :

	EPEF (*)	BC3	BC4
UC (*) 1 ou 2 du BPJEPS (*) spécialité « animateur »	X		
UC 3 et 4 du BPJEPS spécialité « animateur » mention « activités du cirque », « animation culturelle », « animation sociale » ou « éducation à l'environnement et au développement durable »	X	X	
UC 4 du BPJEPS spécialité « animateur » mention « loisirs tous publics »	X	X	
UC 3 du BPJEPS spécialité « animateur » mention « loisirs tous publics »			Allègement de formation
UC 3 ou 4 du BPJEPS spécialité « animateur » mention « activités du cirque », « animation culturelle », « animation sociale » ou « éducation à l'environnement et au développement durable »	X	Allègement de formation	Allègement de formation
BPJEPS quelle que soit la mention	X		
CPJEPS (*) mention « animateur d'activités et de vie quotidienne » ou « animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle »	X		
CC « direction d'un accueil collectif de mineurs » justifiant de 168 heures minimum d'animation effectuées après l'obtention de celui-ci.	X	Allègement de formation (**)	Allègement de formation (**)
CQP « animateur périscolaire »	X uniquement le b		
BAFD (*) justifiant de 168 heures minimum d'animation effectuées après l'obtention de celui-ci.	X uniquement le b	Allègement de formation (**)	Allègement de formation (**)

Nota. – Les dispenses des modalités d'épreuves certificatives ainsi que les allègements et/ou correspondances avec les blocs de compétences 1 et 2 communs à l'ensemble des mentions du BPJEPS sont précisées dans un arrêté spécifique.

(*) EPEF : exigences préalables à l'entrée en formation.

UC : unité capitalisable.

BC : bloc de compétences.

CC : certificat complémentaire.

BPJEPS : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

CPJEPS : certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

CQP : certificat de qualification professionnelle.

BAFD : brevet d'aptitude aux fonctions de directeur.

(**) Les allègements de formation précisés dans le tableau sont établis lors du positionnement et ne présagent pas des allègements qui pourraient être obtenus au titre du parcours personnel du candidat.

Continuités d'apprentissages :

- Certificat Complémentaires de direction d'ACM pour diriger un accueil de loisir.
- DEJPES pour devenir coordonnateur de projet

Débouchés :

- animateurs socio-éducatifs, sociales, culturelles, éducation à l'environnement
- Présenter au concours d'animateur de la fonction publique territoriale